

Jean-Pierre Sueur est intervenu au Sénat lors du débat sur le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé pour évoquer les conditions de travail très difficiles des personnels des urgences qui sont confrontés à un surcroît de travail, à la situation de personnes en grande difficulté et précarité, et même dans certains cas à des faits de violence.

Il a rappelé que l'évolution des personnes accueillies aux urgences a augmenté dans des proportions sans commune mesure avec l'évolution démographique de la population française, ce qui témoigne des insuffisances quant à la prise en charge de ces patients en amont.

Il a de surcroît demandé, par une lettre et une question écrite à la Ministre des solidarités et de la santé, que les infirmières et infirmiers du service d'accueil des urgences puissent bénéficier de la nouvelle bonification indiciaire prévue par le décret du 5 février 1997.